

7 mars 2017

A la veille du **8 mars, journée internationale des droits des femmes**, nous vous **invitons à regarder une courte page** de statistiques extraites du bilan social du **Cerema** (voir en page suivante).

En bref, au Cerema :

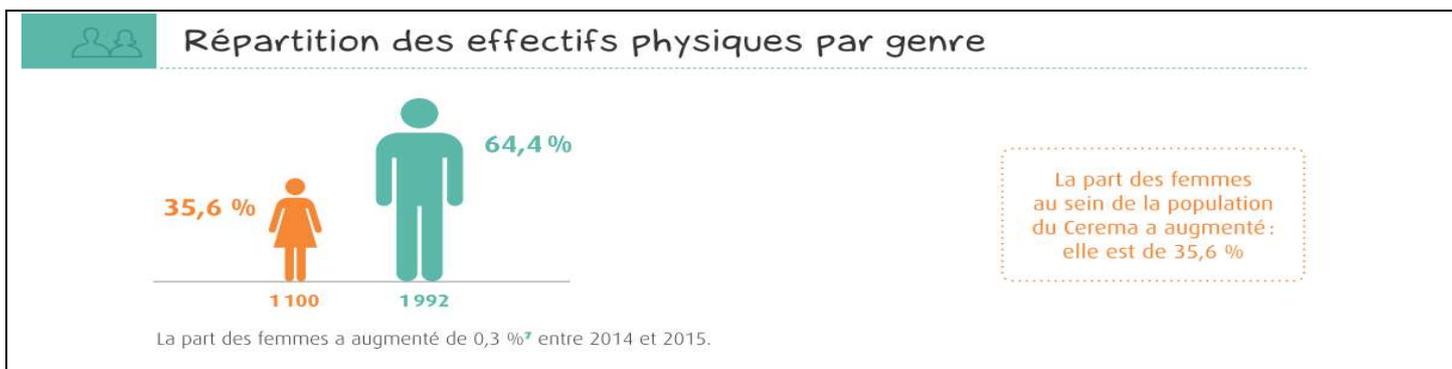
- les femmes représentent 35,6 % des agents ;
- le temps partiel concerne 27,8 % des femmes, mais seulement 7,4 % des hommes ;
- en moyenne, le salaire des femmes est inférieur de 9 % à celui des hommes (25 % dans le privé).

Sans attendre le 8 mars et parce que la question se pose 365 j/an, nous vous invitons à :

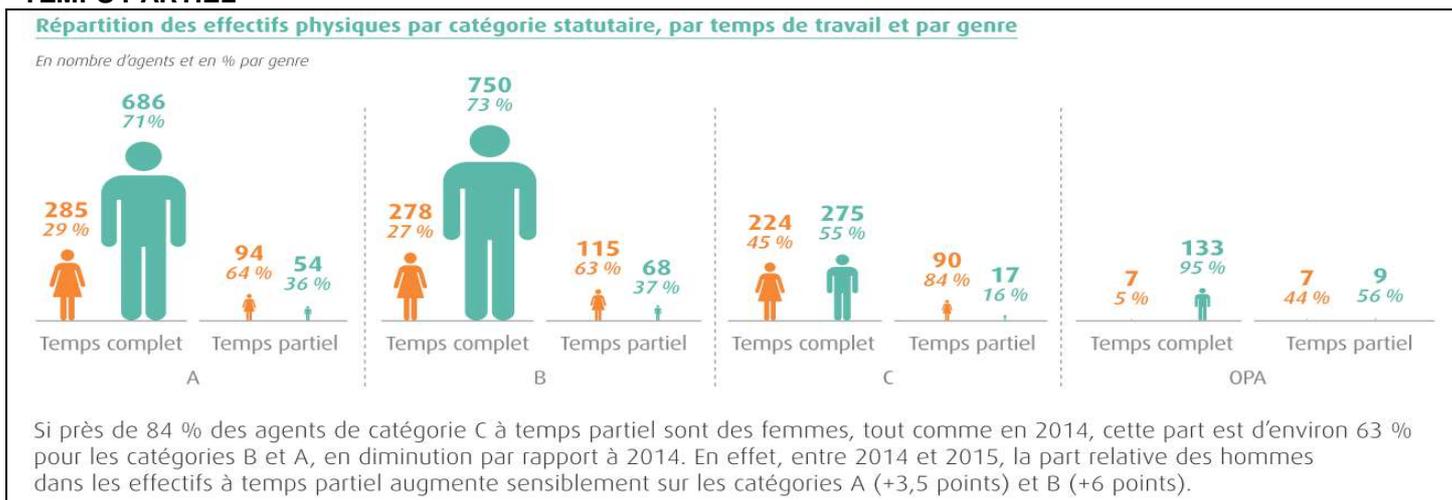
- **débattre**, lors de vos réunions entre agents (officielles ou café), des causes des écarts de rémunérations, de carrière, d'implication dans la gestion des enfants et tâches ménagères...
- **nous remonter** vos suggestions pour réduire concrètement, dans nos directions du Cerema, les inégalités professionnelles entre femmes et hommes.

... / ...

Extraits du bilan social Cerema 2015



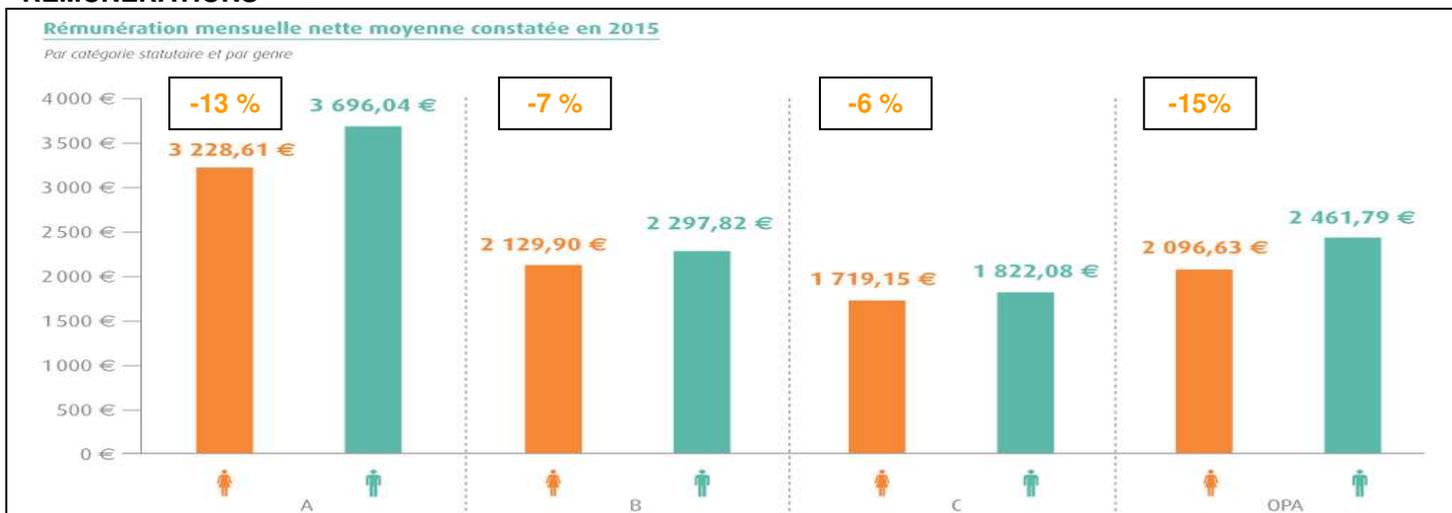
TEMPS PARTIEL



Cfdt: Taux de temps partiel au Cerema : 14,7 % (Femmes : 27,8 % ; Hommes 7,4 %).

Femmes	Cat A : 24,8 %	Cat B : 29,2 %	Cat C : 28,7 %	OPA : 50 %.
Hommes	Cat A : 7,3 %	Cat B : 8,3 %	Cat C : 5,8 %	OPA : 6,3 %.

REMUNERATIONS



Extraits du bilan social Cerema 2015 : les écarts de rémunération nette observés s'expliquent essentiellement par :

→ **l'âge moyen des agents par catégorie.** La moyenne d'âge des femmes de **catégorie A** est de 40 ans et 7 mois quand celle des hommes est supérieure de plus de 2 ans (cet élément influe sur le traitement au vu de la prise en compte de l'ancienneté dans les grilles indiciaires de la FP). L'écart est également important sur les **OPA** car la population de sexe féminin est peu représentée (moins de 9 %) avec un âge moyen de près de 9 ans inférieur à celui observé pour les hommes ;

→ **pour les catégories B et C,** l'écart s'explique davantage par la prise en compte des **temps partiels**, lesquels impactent les rémunérations nettes. Près de 30 % des femmes relevant de ces catégories sont à temps partiel quand seulement environ 8 % des hommes de catégorie B et moins de 6 % des hommes de catégorie C sont dans cette situation.

Cfdt: pour la catégorie A, l'écart s'explique aussi par la moindre proportion de femmes parmi les cadres dirigeants A++, ce qu'illustre bien la composition du CODIR Cerema.